



www.fgrcf.fr e-mail : fgrcf@fgrcf.fr

Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République
Palais de l'Elysée
55 rue du faubourg Saint Honoré
75008 Paris

N/Ref : JP/2017/1001

Paris le 10 janvier 2018

Monsieur le Président de la République,

Nous intervenons auprès de vous en qualité de président de la Fédération générale des retraités des chemins de fer, instituée en 1917, qui compte aujourd'hui 45 000 cotisants et 498 sections locales, et d'administrateur, élu, du conseil d'administration de la Caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF, représentant les retraités.

Notre intervention concerne l'organisation des élections des représentants des retraités au conseil d'administration de la Caisse précitée. Les prochaines élections étant prévues pour fin 2018.

Ainsi que vous le savez, seuls ont la qualité d'électeurs pour ce scrutin les anciens agents de la SNCF bénéficiaires d'une pension personnelle de ce régime spécial, ce qui exclut les bénéficiaires d'une pension de réversion de ce régime de retraite, majoritairement des femmes eu égard à la démographie de l'entreprise SNCF et par conséquent du régime de protection sociale des cheminots. Il s'agit de fait d'une discrimination indirecte certes, mais non moins réelle à l'encontre des femmes, et ceci en dépit des multiples déclarations de principe de toute nature visant à mettre fin à toute discrimination de ce type, quelle qu'elle soit.

A noter à ce propos que pour une part majoritaire des personnes concernées par cette exclusion, la Caisse en question (CPRP SNCF) constitue le seul organisme de protection sociale dont elles relèvent, en ce sens que sans emploi et souvent sans pension personnelle, et donc couvertes par cet organisme pour l'assurance maladie, elles ne seraient donc pas autorisées, paradoxalement, à désigner leurs représentants au conseil d'administration de leur régime. Un véritable déni de droit.

Enfin, nous remarquons que d'autres organismes de protection sociale ont su éviter une telle discrimination, en autorisant les bénéficiaires d'une pension de réversion à participer aux scrutins pour la désignation des représentants des pensionnés à leur conseil d'administration.

En conséquence, nous vous serions obligés de bien vouloir faire remédier à cette exclusion que nous ne nous expliquons pas, afin de mettre fin à une discrimination aussi inadmissible.

Veillez bien croire, Monsieur le Président de la République, à l'expression de notre considération la plus distinguée.

Noël Marquet
Président de la FGRCF

Jacques Pastorello
Administrateur, élu, de CPR SNCF
Représentant les retraités